

LETTRE D'INFORMATIONS N°1

Mairie de Saint-Règle



Chers habitants de Saint-Règle

Il nous a semblé important pendant cette période exceptionnelle de vous informer par cette lettre et de **lancer notre site internet www.mairie-saint-regle.fr**

Le 15 mars, vous avez élu 15 personnes, mais le conseil municipal n'ayant pu être installé, c'est l'ancien conseil qui poursuit ses fonctions jusqu'au mois de juin au plus tard. Mais notre élection a été validée et ne sera pas remise en cause : merci pour cette confiance renouvelée et bienvenue aux nouveaux membres.

Les employés de la commune sont confinés ; vous pouvez me joindre sur le téléphone d'astreinte au 06 71 76 01 73.

Merci à Lubin (jeune habitant de Saint-Règle) pour ce dessin.

Prenez bien soin de vous, restez chez vous afin de vous protéger et de protéger les autres.

Bien à vous,

Christine FAUQUET

Maire de Saint-Règle

Conseillère Régionale du Centre-Val de Loire



RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES

Le dimanche 15 mars 2020, les citoyens de Saint-Règle se sont rendus aux urnes pour les élections municipales avec un taux de participation de 43,51 %.

Dans le contexte de l'épidémie Covid-19, c'est près de 181 votants sur les 416 inscrits sur la commune qui ont participé à ce scrutin. La participation à l'échelle du département a également baissé par rapport à celle du scrutin précédent (71,23 % en 2014 contre 53,91 % cette année).

En ayant plus de la moitié des votes et le quart des voix des inscrits, un candidat est élu conseiller municipal, en conséquence les 15 conseillers municipaux ont donc déjà été désignés dès le 1er tour des élections municipales 2020.

Ont ainsi été élus : Patricia Barbier, Isabelle Benoit, Hervé Charcellay, Gérard Gaborit, Cyril Lapointe, François Xavier Santucci, Jérôme Oury, Claudine Bellefille, Michel Cassabé, Jack Le Guern, Céline Finot-Perrolan, Didier Creusevot, Christine Fauquet et Sabrina Cossu. Les élus ont obtenu entre 85,71% et 98,85% des suffrages.

INFORMATION DECHETS VERTS

Pendant la période de confinement et l'impossibilité de déposer les déchets verts à la déchetterie, la municipalité vous demande de bien vouloir stocker ces derniers en attendant la réouverture du seul espace dédié à cette opération. **La destruction par brûlage n'est pas autorisée.** Cette dernière est dangereuse et constitue une nuisance pour le voisinage. Merci de bien vouloir, pour le bien de chacun, respecter cette interdiction qui s'impose à tous.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Le **SMICTOM** d'Amboise (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) vous informe qu'en raison des directives gouvernementales, les bureaux de Nazelles et les déchetteries du Castelreudaudais, d'Amboise et de Bléré Val de Cher sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

La collecte en porte à porte est pour l'instant assurée et sera maintenue autant que possible.

Leur boîte mail reste à votre disposition : contact@smictom-amboise.fr

En cas de besoin, une permanence téléphonique est assurée le matin de 9h à 12h au 06 83 83 45 29.

LA POSTE

Dans le contexte de crise sanitaire, la priorité de La Poste est la protection de la santé des postiers et de ses clients.

Depuis le 27 mars, les tournées des facteurs pour la livraison du courrier, des colis et de la presse seront effectuées uniquement les mercredi, jeudi et vendredi. Cela pourra être adapté en fonction des situations locales et de leurs évolutions.

Cette nouvelle organisation est mise en place pour permettre le maintien des services essentiels, spécialement auprès des plus fragiles : portage de repas aux seniors, portage de médicaments, portage de produits sanitaires nécessaires aux personnels soignants, visites de lien social. Ces prestations seront assurées quotidiennement par des agents dédiés, avec des mesures de précaution.

A ce jour les bureaux de poste d'Amboise restent ouverts. La liste des bureaux ouverts et les horaires sont réactualisés chaque jour par La Poste, et de manière générale toutes les informations utiles (notamment toutes les possibilités d'envois en cette période de Covid-19) sur <https://aide.laposte.fr/categorie/covid-19/>

ENTOUR'AGE

Le service Entour'âge vous accompagne, vous et vos proches, afin de prévenir l'isolement rural et permettre le maintien à domicile. En fonction de votre situation personnelle, Entour'âge vous informe sur vos droits ainsi que sur les solutions existantes, et peut vous accompagner dans vos démarches pour solliciter les organismes compétents.

Le service est à même de vous aider à résoudre une difficulté avec une administration, un prestataire, un voisin...

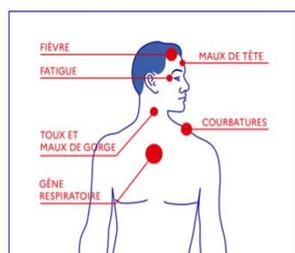
Plus d'informations sur <http://www.cc-valdamboise.fr/habiter/entourage/> ou en contactant le 02 47 23 47 44

Quelques liens utiles :

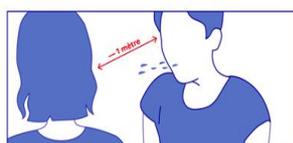
- Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
- Site Internet du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, Touraine Reper'age : www.touraine-reperage.fr
- Site Internet du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé : social-sante.gouv.fr
- Site des caisses de retraite et Santé publique France pour vous aider à bien vivre votre âge : www.pourbienvieillir.fr
- Dispositif d'alerte sur les risques de maltraitance envers les personnes âgées et les adultes handicapés : le3977.info
- Aide à l'orientation personnalisée dans le domaine de la santé : ViaTrajectoire
- Ministère des solidarités et de la santé : www.mesdroitssociaux.gouv.fr

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

POUR NOUS CONTACTER :



06.71.76.01.73



Commune de Saint Règle

NOUVEAU !
Site internet :
www.mairie-saint-regle.fr